



"dispute" avec un représentant de l'ordre

Par **Lou**, le **31/01/2008** à **12:37**

Bonjour,rrrnJe suis sorti de garde à vue j'ai écrit des paroles que j'ai chanté et diffusé sur un blog.cette chanson concerne en particulier une des personnes qui m'a mis en garde à vue (agent de la B.A.C).rrrnsuite à cela, l'agent en question m'a contrôlé à quelque s pas de chez moi puis m'a demander des explications sur ma chanson dans laquelle j'exprime ma rage et ma haine envers cette personne par conséquent le champs lexical de la violence est omniprésent.rrrnEn outre, cette chanson, je l'ai effacé bien avant d'avoir subi ce controle (et il est au courant).rrnCet homme m'a menacé de porter plainte contre moi et pire il m'affirme que je peux refaire de la garde à vue pour l'avoir insulté dans ma chanson.rrrnQuels sont mes droits et comment puis-je me défendre?rrrnLe liberté d'expression est-ce un argument assez pertinent?